



accident du travail +INAPTITUDE AU TRAVAIL+contrat de travail

Par **DJE**, le **31/03/2010** à **18:21**

je suis electromecanicien de metier engager en cdi le 04/08/08 et
visite médicale en tant qu'electro ,j'ai eu un accident de travail
dans un poste qui n'est pas le mien résultat 10 mois d'arret avec
consolidation avec séquelles.Et a mon retour d'A.T en me fait signé
une reprise après arret prolonger qui n'est pas une annexe au
contrat de travail, on dit que je doit travailler maintenant dans
l'assainissement du a une réduction d'activité dans mon ancien
poste.Donc visite médical de retour d'A.T éssai de travail de 30
jours avec restriction de port de charge de plus de 25kg et après
les 30 jours revisite et là on me déclare inapte dans
l'assainissement je repasse la visite le 08/04/10 pour confirmé le
licenciement pour inaptitude ,je rappel que je travail dans une
très grande société dans un métier qui n'est pas le mien.
Je rappel aussi que je suis reconnu travailleur handicaper.
quelqu'un pourrait m'aider merci d'avance Djé

Par **miyako**, le **02/04/2010** à **01:26**

Bonsoir,
Il doit y avoir des DP et un CHS-CT .Prenez contacte avec un syndicat qui transmettra votre dossier au CHS-CT ;l'employeur doit vous reclasser ;dans une grande entreprise il devrait y

avoir une possibilité de reclassement. De plus les circonstances de l'AT doivent obligatoirement être invoqué devant le CHS-CT et la faute de l'employeur n'est pas à exclure. Le fait que vous soyez travailleur handicapé peut, en cas de faute de l'employeur, être une circonstance aggravante envers ce dernier. Par contre si l'enquête conclue à une faute de votre part (non respect des règles de sécurité), vous pouvez voir certaines de vos indemnités diminuées par la CPAM.

Amicalement vôtre
suji Kenzo